

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 21 ET 22 FÉVRIER 2019

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

CONVENTION CADRE CST2I 2019/2022, « POUR FAVORISER UNE DEMOCRATISATION ET UNE DIFFUSION DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION ET PROMOUVOIR L'EGALITE DES CHANCES ET D'ACCES A LA CONNAISSANCE EN CORSE »

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La Culture Scientifique, Technique, Industrielle et de l'Innovation, dénommée ci-après « CST2I », est un axe stratégique du Schéma de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SESRI) 2017/2022 adopté par l'Assemblée de Corse le 26 octobre 2017. Ce document cadre souligne notamment l'importance de construire un véritable territoire de la connaissance pour faire de la culture scientifique, technique et industrielle, et plus globalement de la diffusion des savoirs, un vecteur clé de la démocratisation des savoirs.

Aujourd'hui, la Collectivité de Corse, l'Etat et l'Académie de Corse sont désireux de renforcer leur partenariat en matière de culture scientifique et de définir par le biais d'une convention-cadre leurs objectifs et leurs attentes en la matière.

Cette « convention-cadre CST2I 2018-2022 » (cf. annexe 1 projet de convention) vise à favoriser une démocratisation et une diffusion de la Culture Scientifique Technique et Industrielle, de la Recherche et de l'Innovation et à promouvoir l'égalité des chances et d'accès à la connaissance en Corse.

L'objectif est ainsi de définir les modalités d'une ambition et d'une culture partagée entre les différents acteurs, et d'impulser une dynamique territoriale en matière de Culture Scientifique, Technique, Industrielle et de l'Innovation afin de promouvoir la « CST2I » auprès d'un large public.

Pour ce faire, il apparaît opportun de développer une réflexion stratégique pour un déploiement plus important de la « CST2I » sur l'ensemble du territoire grâce à une structuration du réseau des acteurs de la culture scientifique.

Les objectifs sont alors de favoriser la lisibilité de l'offre de « CST2I » en Corse, en soutenant notamment la création d'espaces dédiés à la « CST2I », ainsi que le développement et l'actualisation permanente d'un portail web dédié, d'encourager les actions de « CST2I » en faveur de tous les publics en couvrant l'ensemble du territoire, de favoriser la création d'outils de sensibilisation à la culture scientifique, mais également d'informer les partenaires territoriaux sur les orientations de la politique nationale et territoriale en matière de « CST2I », ainsi que sur les programmes d'action mis en place dans ce cadre et de veiller à la cohérence des initiatives développées en Corse avec ces mêmes orientations.

Il s'agira ainsi, sur la base d'un partenariat de qualité, de veiller à affiner conjointement la détermination des besoins en matière de diffusion des savoirs en Corse.

Par conséquent, pour atteindre l'ensemble de ces objectifs, la convention cadre CST2I 2018-2022 fixe le cadre d'une nouvelle organisation qui s'articule autour de plusieurs axes :

- Axe 1 : Mise en réseau des acteurs ;
- Axe 2 : Organisation d'évènements moteurs ;
- Axe 3 : Tiers lieux ;
- Axe 4 : Ateliers scientifiques et pédagogiques des écoles et des EPLE ;
- Axe 5 : Appel à manifestation d'intérêts « Centre de ressources scientifiques » ;
- Axe 6 : Appel à projets « Diffusion des savoirs » ;
- Axe 7 : Rôle des acteurs de la recherche, de la science et de l'innovation ;
- Axe 8 : Culture d'entreprise et de l'innovation ;
- Axe 9 : Outils pédagogiques et de médiation scientifique ;
- Axe 10 : Stratégie de communication ;
- Axe 11 : Formation et participation à des évènements et autres colloques thématiques.

Enfin, cette convention cadre 2018-2022 prévoit notamment la création d'un comité territorial de pilotage, de suivi et d'évaluation qui sera essentiellement constitué de :

- M. le Président du Conseil Exécutif de Corse ou de son représentant ;
- Mme la Rectrice de l'Académie de Corse ou de son représentant ;
- Mme la Préfète de Corse ou de son représentant.

Je vous propose en conséquence d'approuver la « convention-cadre CST2I 2018-2022 » visant à favoriser une démocratisation et une diffusion de la Culture Scientifique Technique et Industrielle, de la Recherche et de l'Innovation et à promouvoir l'égalité des chances et d'accès à la connaissance en Corse.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.